



Critiquer le contenu d'une publication Youtube

Par **GM31**, le **12/04/2022** à **17:01**

Bonjour,

Je n'ai pas trouvé dans quel domaine précis poser la question.

Je voudrais apporter une réponse critique au contenu d'une vidéo Youtube, que l'on m'a présenté comme faisant référence dans son domaine. Or, tous les arguments présentés sont biaisés. Il y a une part de vérité, mais en masque d'autres, plus importantes.

À titre personnel, j'ai repris la vidéo séquence par séquence, saisies d'écran à l'appui, pour en étudier les bases scientifiques et apporter pour chacune un éclairage sur les non-dits ou les contre-vérités. Pour moi, toutes les ficelles du sophisme ont été employées pour arriver à une conclusion "entendue", que je trouve dangereuse.

Ma question est de savoir si je peux publier mon analyse critique sur mon blog ou sous d'autres formes. Je suis conscient que cela fera polémique. Et je ne ceains pas la confrontatin sur le fond. Je maîtrise moins (c'est un euphémisme) les questions de droit : citations ; utilisations des images de la vidéo ; contre-argumentation...

Il ne s'agit pas de nuire à l'auteur, mais de rétablir certaines vérités.

Mon objet est plus d'ouvrir un débat que d'aller devant un tribunal.

Pouvez-vous éclairer ma lanterne ? Jusqu'où je puis aller ?

Par **Zénas Nomikos**, le **13/04/2022** à **15:58**

Bonjour,

sur le risque de plainte pénale pour diffamation :

<https://www.haas-avocats.com/actualite-juridique/rappel-conditions-exceptio-veritatis-matiere-diffamation/>

Par **tomrif**, le **13/04/2022** à **23:25**

bonjour,

la diffamation, c'est d'imputer à une personne d'avoir commis une infraction pénale ou quelque chose contraire à la morale, je doute fort que le contenu envisagé soit cela.

vous pouvez critiquer les arguments tant que vous voulez.

Par **GM31**, le **14/04/2022** à **08:40**

Bonjour et merci,

N'étant pas juriste, la lecture du rappel des conditions de l'exceptio veritatis me pose plus de questions que j'en avais avant.

Je ne pensais pas à la diffamation en posant ma question. Il s'agit d'une "querelle" au sujet d'une démonstration scientifique.

Le problème n'est pas sur le fond, mais sur la forme. C'est une question d'utilisation de la vidéo d'un tiers, dont je fais des saisies d'écran pour illustrer les arguments que je conteste. Dans ce cas de figure, il me semble difficile d'obtenir l'accord de son aiteur.